

QUAND ET COMMENT NOMMER UN COMMISSAIRE AUX COMPTES ?

Quelles sont les principales missions du CAC ?



- Certifier que les comptes annuels d'une société sont conformes aux normes légales ;
- Rédiger différents rapports résumant les opérations importantes intervenues durant l'exercice écoulé et faisant état de la situation financière de la société.

Quand est-il obligatoire de nommer un CAC ?

Lorsque la société dépasse deux des trois seuils :

- Un total du bilan de **4 millions d'euros** ;
- Un chiffre d'affaires hors taxes de **8 millions d'euros** ;
- Un nombre de **50 salariés** au cours de l'exercice.

Les associés peuvent décider de désigner volontairement un CAC



Comment désigner un CAC et pour combien de temps ?



- Sa nomination peut se faire à la constitution de la société ou après, par le biais d'une décision de l'assemblée générale.
- Le CAC est nommé pour un mandat d'une durée de **6 ans**.

Comment informer le greffe ?

Il est **obligatoire** d'en informer le greffe.

L'entreprise doit constituer un dossier avec :

- La décision de nomination du CAC ;
- Le Cerfa M3 ;
- L'attestation de parution dans un journal d'annonces légales ;
- Le justificatif d'inscription sur la liste officielle des commissaires aux comptes ;
- La lettre d'acceptation des fonctions de CAC.

